

INSCRIPTIONS 2025/2026

MUSIQUE

Horaires traditionnels (Cours hors temps scolaire)

INTÉGRER LE CONSERVATOIRE

Toute admission en MUSIQUE au Conservatoire de Strasbourg se fait sur concours d'entrée ou test d'aptitude.

Avant de s'inscrire, il est indispensable de prendre connaissance des **limites d'âge** ainsi que des **conditions et épreuves d'admission**.

L'inscription se fait exclusivement en ligne, sur notre site Internet :

⇒ <u>www.conservatoire.strasbourg.eu</u> > Inscriptions > Horaires traditionnels musique

ou en cliquant sur les liens marqués du symbole « \succ » dans la version numérique de la présente plaquette.

Informations importantes:

Les frais d'inscription au concours (40 €), à payer en ligne lors de l'inscription, ne sont pas remboursables même en cas d'absence au concours (quel que soit le motif), de désistement ou de candidature non conforme. Avant de compléter la procédure, assurezvous de remplir les conditions nécessaires et d'être disponible aux dates indiquées.

Les candidats étrangers hors Union Européenne doivent prendre contact avec le Consulat français dans leur pays d'origine afin de connaître les démarches à suivre pour l'obtention du Visa <u>étudiant-concours</u>.

Pour tout renseignement : conservatoire-scolarite@strasbourg.eu

Je veux m'inscrire en INSTRUMENT (hors jazz) ou en ÉVEIL MUSICAL

o Je suis débutant et je suis né en 2019 :

- Je suis débutant et je suis né avant ou après 2019 :
 - o **je suis né après 2019 :** je dois attendre l'année de mes 6 ans pour m'inscrire en Éveil musical ou m'adresser à une <u>école de musique</u>.
 - o **je suis né avant 2019 :** je dois débuter un instrument dans une <u>école de musique</u> avant de m'inscrire au concours d'entrée au Conservatoire.
- Je joue déjà d'un instrument :

Je vérifie sur le tableau des <u>limites d'âge</u> que j'ai le niveau demandé pour mon âge, puis je m'inscris au concours d'entrée......page 5

Je veux m'inscrire en CHANT (hors jazz)

Je suis né en 2019 :

Je m'inscris au test d'admission en INITIATION MUSICALE (ORIENTATION CHANT)
......page 4

J'aurai de 7 à 14 ans au 31 décembre 2025 :

Je m'inscris au concours d'entrée en MAÎTRISEpage 12

o J'aurai 15 ans ou plus au 31 décembre 2025 :

Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT SOLISTE (lyrique)**......page 9

Je m'inscris au concours d'entrée en **CHANT POLYPHONIQUE**......page 13

Je veux m'inscrire dans d'AUTRES DISCIPLINES

(Jazz, Accompagnement, Composition, Culture, Direction...).....page 14

DÉBUTANTS

• Les cursus débutants s'adressent <u>exclusivement</u> aux **enfants de 6 ans** (nés en 2019).

INITIATION MUSICALE (orientation INSTRUMENT)

➤ Inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025

Dates des tests : 23, 24 et 25 juin 2025 (2 séances obligatoires)

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir 6 ans au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Les tests se déroulent en deux séances obligatoires, au cours desquelles sont évaluées les aptitudes
	de l'enfant à travers des jeux de rythme et de chant. Aucun chant ou morceau n'est à préparer pour
	ces séances.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Cours collectif 1h/semaine, le mercredi (après-midi) ou le samedi (matin)
	Ateliers découverte d'une sélection d'instruments
DISCIPLINES FACULTATIVES	Chœur préparatoire (1h/semaine)
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Selon avis des professeurs, une discipline instrumentale parmi 3 choisies par l'élève lui est
	proposée.
	Récompense : admission en Cycle I dans la discipline attribuée

INITIATION MUSICALE (orientation CHANT)

Inscriptions du 1er JUIN au 04 AOÛT 2025

Date des tests : du 1er au 6 septembre 2025

CONDITIONS D'ACCÈS	Avoir 6 ans au 31 décembre de l'année de l'admission
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Test d'aptitudes vocales ;
	Apprentissage d'un chant monodique lors des tests.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Cours collectif d'une heure 2 fois/semaine
	Chœur de la Maîtrise : 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Contrôle de fin d'année : 5 minutes de répertoire + concert (1h) avec le chœur de la Maîtrise.
	Récompense : admission en Maîtrise, Cycle I

NON-DÉBUTANTS

- À partir de 7 ans (âge au 31 décembre de l'année de l'admission)
- Les candidats présentant le concours d'entrée doivent respecter les limites d'âge et de niveau (page 15).
- Il est interdit de se présenter plus de trois fois dans le même cycle.
- Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de la langue française (orale et écrite dans certaines disciplines). En cas d'admission, et si le niveau est jugé insuffisant par le jury, le candidat devra l'améliorer pour pouvoir valider son année de stage.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES classiques (hors Accompagnement)

Cycles I, II et COA: ➤ inscriptions du 1er JUIN au 4 AOÛT 2025	Date du concours : du 1er au 6 septembre 2025	
Spécialisation : ➤ inscriptions du 1er JUIN au 4 AOÛT 2025		
CPES: > inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025	Date du concours : du 30 juin au 3 juillet 2025	

NON-DÉBUTANTS INSTRUMENT

CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	à partir de 7 ans ; voir LIMITES D'ÂGE	
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (5 à 7 ans en ORGUE)	
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :	
	• Une ou deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <u>liste d'œuvres de</u>	
	<u>référence</u> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : 3 minutes maximum;	
	Lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans).	
	o pour les candidats en harpe , la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée	
	transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.	
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 40 min/semaine	
	Formation musicale : cours collectif 2h/semaine	
	 1 pratique collective (obligatoire à partir de la 4^{ème} année) : 	
	 Initiation à l'orchestre (obligatoire pour les cordes et pour les vents) 	
	 Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons) 	
	o Chœur	
	 Musique de chambre 	
	Ateliers d'improvisation	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4ème et 5ème années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE	
	Récompense : admission en Cycle II	

CYCLE II

DURÉE DU CYCLE 4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale) Concours d'entrée (début septembre): • Deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <u>liste oréférence</u> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme: 7 minute • Lecture à vue.	
 Deux pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <u>liste créférence</u> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : 7 minute 	
<u>référence</u> pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : 7 minute	
	s maximum;
Lecture à vue.	
o pour les candidats en harpe , la lecture à vue est remplacée par une œu transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.	vre imposée
CONTENU PÉDAGOGIQUE • Dominante instrumentale : cours individuel 45 min/semaine	
 Formation musicale : cours collectif 2h/semaine 	
 1 pratique collective obligatoire : 	
 Orchestre (obligatoire pour les cordes et pour les vents) 	
 Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons) 	
o Chœur	
 Musique de chambre 	
 Ateliers d'improvisation 	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE DOMINANTE : examen obligatoire en 4ème et 5ème années	
FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années	
Récompense : Brevet d'études musicales (BEM), composé de 3 unités d'enseignemen	t (UE) :
UE dans la discipline dominante, niveau Cycle II	
UE de Formation musicale, niveau Cycle II	
 UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investisser 	nent de
l'élève	

NON-DÉBUTANTS INSTRUMENT

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE	
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans	
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre):	
	Deux ou trois pièces de styles différents au libre choix du candidat (voir la <u>liste d'œuvres</u>	
	de référence pour connaître le niveau attendu). Durée du programme : 12 minutes	
	maximum;	
	Lecture à vue.	
	o pour les candidats en harpe , la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée	
	transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.	
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine	
	Formation musicale : facultatif (après validation de l'UE du Cycle II)	
	1 pratique collective obligatoire :	
	 Orchestre (obligatoire pour les cordes et pour les vents) 	
	o Brass Band	
	 Ensemble (de guitares, de percussions, d'accordéons) 	
	o Chœur	
	Musique de chambre	
	Pratique collective improvisée	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	
	Récompense : Certificat d'études musicales (CEM) , composé de 3 unités d'enseignement (UE) :	
	UE dans la discipline dominante, niveau COA	
	UE de Formation musicale, niveau Cycle II	
	UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de	
	l'élève	

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	voir LIMITES D'ÂGE	
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans	
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début juillet): L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes. • Une pièce à choisir dans une liste-réservoir (pour les percussions : deux pièces); • Une pièce au libre choix du candidat (pour les percussions : trois pièces).	
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine UE de Formation musicale : Module FM COA écrit Module FM COA oral UE de Culture et écriture : Module Écriture Module Histoire de la musique Module Analyse UE de Musique de chambre (sauf organistes ; au lieu, UE spécifique (Improvisation, Harmonie) UE de Pratique collective / UEs spécifiques : Instruments d'orchestre : orchestre symphonique, orchestre d'harmonie ou autres ensembles Pianistes, guitaristes, organistes : UEs spécifiques (accompagnement, basse continue) 	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	ANNÉE 1 : contrôle dans la discipline dominante, examens modules ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires en toutes disciplines Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM), composé de 5 unités d'enseignement (UE) : UE dans la discipline dominante, niveau CPES UE de Formation Musicale, niveau COA (2 modules) UE de Culture et écriture (3 modules) UE de Musique de chambre (ou UE spécifique) UE de Pratique collective (ou UE spécifique)	

NON-DÉBUTANTS INSTRUMENT

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

CONDITIONS D'ACCÈS	Diplôme d'études musicales (DEM), ou diplôme étranger équivalent, dans la même discipline
24255	voir LIMITES D'ÂGE
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début juillet) :
	 Trois pièces au choix d'esthétiques différentes. Durée du programme : 12 minutes maximum;
	Lecture à vue.
	 pour les candidats en harpe, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve;
	 Entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
	UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français)
	• Pour les instruments d'orchestre : orchestre symphonique ou orchestre d'harmonie. Pour les autres, UE au choix selon projet de l'élève et en fonction des places disponibles.
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements
	d'enseignement supérieur
	Récompense : attestation de cursus

SPÉCIALISATION

CONDITIONS D'ACCÈS	Licence ou Master dans la même discipline
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :
	Programme libre de 15 minutes environ;
	Entretien avec le jury.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante instrumentale : cours individuel 1h/semaine
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen à l'issue de la dernière année
	Récompense : Diplôme de spécialisation

NON-DÉBUTANTS CHANT SOLISTE

CHANT SOLISTE

Cycles I, II et COA : ➤ inscriptions du 1 ^{er} JUIN au 04 AOÛT 2025	Date du concours : du 1er au 6 septembre 2025
Spécialisation : ➤ inscriptions du 1 ^{ER} JUIN au 04 AOÛT 2025	
CPES: > inscriptions du 15 MARS au 31 MAI 2025	Date du concours : du 30 juin au 3 juillet 2025

CYCLE I

CONDITIONS D'ACCÈS	De la 2 ^e à la terminale	
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans	
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :	
	Une pièce du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) accompagnée	
	au piano et chantée par cœur, au libre choix du candidat. Durée : 4 minutes maximum;	
	Déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.	
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 40 min/semaine + polyphonie	
	Formation musicale : cours collectif 2h/semaine	
	Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE	
	Récompense : admission en Cycle II	

CYCLE II

CONDITIONS D'ACCES	Limite d'âge : 23 ans	
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)	
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :	
	• Deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette),	
	d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi	
	devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano.	
	Durée du programme : 6 minutes maximum;	
	Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais,	
	allemand ou italien.	
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 45 min/semaine	
	Formation musicale : cours collectif 2h/semaine	
	Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs	
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 ^{ème} et 5 ^{ème} années	
	FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3ème et 4ème années	
	Récompense : Brevet d'études musicales (BEM) , composé de 3 unités d'enseignement (UE) :	
	UE de Chant soliste, niveau Cycle II	
	UE de Formation musicale, niveau Cycle II	
	UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de	
	l'élève	

NON-DÉBUTANTS CHANT SOLISTE

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (COA)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans				
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans				
ÉPREUVES D'ADMISSION	 Concours d'entrée (début septembre): Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi devra être chanté par cœur et au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme: 8 minutes maximum; Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien. 				
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine Formation musicale : cours collectif 2h/semaine Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 2 UEs complémentaires au choix : voir document « Cursus Chant soliste » 				
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années Récompense : Certificat d'études musicales (CEM), composé de 5 unités d'enseignement (UE) : UE dans la discipline dominante, niveau COA UE de Formation musicale, niveau Cycle II UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève UEs au choix				

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 1

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans				
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans				
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début juillet): L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes. Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce dans chaque catégorie ci-dessous: • Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela; • Mélodie française; • Mélodie étrangère (song, Lied). Le répertoire choisi peut être a cappella ou comporter un accompagnement au piano. Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.				
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine UE de Formation musicale : module FM chant COA <u>ou</u> modules FM COA écrit + oral UE de Culture et écriture : 2 modules au choix parmi : Module Écriture Module Histoire de la musique Module Analyse UE de Musique de chambre UE de pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs UE de pratiques au choix parmi les suivantes : Chant baroque Chant contemporain Chant médiéval/Renaissance				

NON-DÉBUTANTS CHANT SOLISTE

VALIDATION ET RÉCOMPENSE

ANNÉE 1 : contrôle (dominante)

ANNÉES 2 et 3 : examens obligatoires

Récompense : Diplôme d'études musicales (DEM), composé de 6 unités d'enseignement (UE) :

- UE de Chant soliste, niveau CPES
- UE de Formation Musicale, niveau COA (modules)
- UE de Culture et écriture
- UE de Musique de chambre
- UE de Pratique collective
- 2 UEs stylistiques au choix

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) Année 3

CONDITIONS D'ACCÈS	 Diplôme d'études musicales (DEM), ou diplôme étranger équivalent, dans la même discipline Limite d'âge : 27 ans
DURÉE DU CYCLE	1 an
ÉPREUVES D'ADMISSION	 Concours d'entrée (début juillet): Des pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être a cappella ou être accompagné au piano, et devra être chanté par cœur. Durée du programme: 10 minutes maximum; Déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien; Un entretien avec le jury portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine UE d'Initiation à la pédagogie (ou, pour les étudiants étrangers, UE Français) Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs / Chœur de l'Académie supérieure
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Obligation de se présenter à au moins 2 concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur
	Récompense : attestation de cursus

SPÉCIALISATION Chant lyrique / Chant baroque / Chant contemporain

CONDITIONS D'ACCÈS	Diplôme d'études musicales (DEM) ou diplôme étranger équivalent					
DURÉE DU CYCLE	1 ou 2 ans, à définir lors de l'entretien avec le jury					
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :					
	Programme libre, de 15 minutes environ, tiré du répertoire de l'option choisie (lyrique,					
	baroque ou contemporain);					
	Entretien avec le jury.					
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours individuel 1h/semaine					
VALIDATION ET	Examen à l'issue de la dernière année					
RÉCOMPENSE	Récompense : Diplôme de spécialisation					

MAÎTRISE et CHANT POLYPHONIQUE

► Inscriptions du 1er JUIN au 4 AOÛT 2025

Date du concours : du 1er au 6 septembre 2025

CYCLE I (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 7 à 10 ans				
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans				
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :				
	Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit				
	comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : 5 minutes maximum ;				
	• À partir de l'entrée en CM2, deux épreuves de lecture à vue :				
	 déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte; 				
	 lecture rythmique avec texte en français. 				
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine				
	Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine				
	Technique vocale : cours collectif 1h/semaine				
	Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine				
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 4ème et 5ème années, en DOMINANTE et en FORMATION MUSICALE				
	Récompense : admission en Cycle II				

CYCLE II (Maîtrise)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 11 à 14 ans					
DURÉE DU CYCLE	4 à 5 ans (3 à 4 en Formation musicale)					
ÉPREUVES D'ADMISSION	Concours d'entrée (début septembre) :					
	Deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit					
	comporter un accompagnement au piano. Durée du programme : 7 minutes maximum ;					
	Une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée					
	au piano.					
CONTENU PÉDAGOGIQUE	Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine					
	Formation musicale : cours collectif 2h/semaine					
	Technique vocale : cours collectif 1h/semaine					
	Pratique collective : Chœur de la Maîtrise 1h/semaine					
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	DOMINANTE : examen obligatoire en 4 ^{ème} et 5 ^{ème} années					
	FORMATION MUSICALE : examen obligatoire en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années					
	Récompense : Brevet d'études musicales (BEM) , composé de 3 unités d'enseignement (UE) :					
	UE de Maîtrise, niveau Cycle II					
	UE de Formation musicale, niveau Cycle II					
	UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève					

CYCLE D'ORIENTATION AMATEUR (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limites d'âge : de 15 à 17 ans					
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans					
ÉPREUVES D'ADMISSION	 Concours d'entrée (début septembre): Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme: 7 minutes maximum; Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant; Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant. 					
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine Technique vocale : cours individuel 30 min/semaine Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine 					
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années Récompense : Certificat d'études musicales (CEM) , composé de 5 unités d'enseignement (UE) : • UE de Chant polyphonique, niveau COA • UE de Formation musicale, niveau Cycle II • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève					

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) (Chant polyphonique)

CONDITIONS D'ACCÈS	Limite d'âge : 25 ans				
DURÉE DU CYCLE	2 à 3 ans				
ÉPREUVES D'ADMISSION	 Concours d'entrée (début septembre): Deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins doit comporter un accompagnement au piano. Durée du programme: 7 minutes maximum; Un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant; 				
	 Déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant; Déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano. 				
CONTENU PÉDAGOGIQUE	 Dominante vocale : cours collectif 2 fois 1h/semaine Formation musicale : cours collectif 2 fois 1h/semaine Technique vocale : cours individuel 30 minutes/semaine Pratique collective : Chœur des jeunes chanteurs 1h30/semaine UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance UE Initiation à la direction de chœur 				
VALIDATION ET RÉCOMPENSE	Examen obligatoire en 2ème et 3ème années Récompense: Diplôme d'études musicales (DEM), composé de 5 unités d'enseignement (UE): • UE de Chant polyphonique, niveau CPES • UE de Formation musicale, niveau COA • UE de Pratique collective sur attestation portant sur l'assiduité et l'investissement de l'élève • UE Polyphonies du Moyen-âge et de la Renaissance • UE Initiation à la direction de chœur				

AUTRES DISCIPLINES

Disciplines	Cycle 1	Cycle 2	COA	CPES	SPE	Cursus
MUSIQUE ANCIENNE						
Chant baroque	<u>CPES</u> <u>SPE</u>					
CLAVIERS						
Accompagnement piano		COA, CPES, SPE				
JAZZ ET MUSIQUE IMPROV	/ISÉE					
Instrument et chant		<u>Cycle I</u>	I, COA	<u>CPES</u>	<u>SPE</u>	DJEMI
CULTURE MUSICALE						
Formation musicale	CPES					<u>FM</u>
Culture et écriture	Initiation, COA, CPES				<u>CE</u>	
Composition instrumentale, vocale et mixte	COA, CPES, SPE			COMP		
Composition électroacoustique	COA, CF			OA, CPES, SP	<u>E</u>	ELEC
Direction d'orchestre	COA, CPES, SPE				DIRO	
Direction de chœur	Cycle I, II, COA, CPES, SPE, Atelier					DIRC

<u>Liens rouges</u>: inscriptions du **15 mars au 31 mai 2025**. Concours: **du 30 juin au 2 juillet 2025**

Liens bleus: inscriptions du 1er juin au 4 août 2025. Concours: du 1er au 6 septembre 2025 *

* Exceptions :

- <u>Direction d'orchestre</u> : concours le **16 septembre 2025**
- <u>Direction de chœur</u> : concours le **17 septembre 2025**



Année scolaire 2025/2026

Limites d'âge supérieures (âge du candidat au 31 décembre 2025) MUSIQUE – Horaires traditionnels

Des dérogations d'âge peuvent être accordées par la direction du Conservatoire aux candidats ayant transmis une demande écrite et motivée dans les délais impartis.

			Cycle à orientation	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)		
Disciplines	1 ^{er} cycle	2º cycle	amateur (COA)	Année 1	Année 3 (candidats titulaires du DEM)	
Claviers						
Piano	12	16	20	22	25	
Accompagnement piano			Sur dossier	24 *	26	
Orgue	15	20	25			
Accordéon				23	25	
Ondes Martenot	20	25	30			
Cordes						
Alto						
Harpe				21		
Violon	12	16	21	2.1	25	
Violoncelle						
Guitare				23		
Contrebasse	20	30	30	20		
Bois						
Clarinette						
Flûte traversière	12	18	21			
Hautbois	12	10	21	23	25	
Saxophone				23	23	
Clarinette basse			30			
Basson	20	20	25			
Cuivres						
Cor			21			
Trompette	14	18	21			
Trombone				23	25	
Trombone basse			25			
Euphonium / Tuba	20	20				
Musique ancienne						
Flûte à bec	12	18	21	24		
Clavecin		10	21	24		
Traverso	9 à 15				27	
Viole de gambe	20	20	30	25	21	
Luth, hautbois baroque			30	2.5		
Violon baroque, violoncelle baroque						
Chant baroque				25 *	27	
Percussions						
Percussions	12	17	20	23	25	
Cymbalum	20	25	30	2.5	23	
Chant						
Chant soliste	2 ^e à terminale	23	25	25	27	
Maîtrise et Chant polyphonique	CP au CM2	6° à 3°	2 ^e à terminale	25 ans		
Jazz et musiques improvisées						
Instrument et chant		30	30	25 *	27	
Création et culture						
Formation musicale						
Culture musicale / Écriture		Cycle d'initiation : 22	23	26 *	28	
Composition instrumentale, vocale et mixte			Sur dossier	27 *	29	
Composition électroacoustique Direction d'ensembles						
Direction d'orchestre				a= :		
Direction de chœur	Sur dossier	Sur dossier	Sur dossier	25 *	27	
***************************************			l	1	_ L	

^{*} Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.